

## **Règles générales d'inscription:**

Un adhérent peut s'inscrire à un maximum de 3 activités, hors «Marches, 7AVF, Cette Soirée Là».

Un adhérent qui s'inscrit aux marches «Moderato» ne peut pas s'inscrire aux autres marches (excepté à l'activité F.F.T. ).

Un adhérent, outre sa propre inscription, peut inscrire une autre personne et une seule; et ceci sous réserve de respecter la date de la catégorie de cette personne dans le calendrier d'inscription.

Un quota de 30% de places dans tous les ateliers est réservé aux Nouveaux Arrivants sauf pour « 7AVF et Cette Soirée Là » où le quota est de 15%.

Les inscriptions de ceux qui ne se seraient pas ré-inscrits avant le 1<sup>er</sup> décembre, sont soumises à l'accord du président.

Les demandes d'adhésion par «la recherche de lien social» ou les ré-inscriptions après interruption sont soumises à l'accord du Bureau: voir la «procédure de demande particulière d'adhésion».

### **Ce qui va sans dire, .... Mais encore mieux en le disant:**

S'inscrire à un atelier, c'est s'engager à y participer régulièrement et tout au long de l'année.

La simple courtoisie voudrait qu'un participant prévienne l'animateur s'il ne peut pas participer à une séance.

Au cas où un inscrit à un atelier régulier ne pourrait plus ou ne souhaiterait plus y participer, svp, prévenir l'animateur en premier, puis se désinscrire auprès de l'accueil pour laisser éventuellement la place à un autre adhérent.

### **Tarifs d'inscriptions**

Le tarif d'adhésion à l'association est voté en A.G. ; il est de 22 € / personne.

les tarifs des ateliers :

atelier à l'extérieur : 15€

atelier Mensuel au local AVF : 15€ ; Bimensuel 23€ ; Hebdomadaire 30€

### **Modalités de paiement**

Pour les inscriptions sur place, au local de l'AVF :

**Le paiement du montant de l'inscription ne s'effectue que par carte ou par chèque bancaire.**